|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/WG2020/4/1/Add.2  16 mai 2022  ORIGINAL: ENGLISH |

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020

Quatrième réunion

Nairobi, 21-26 juin 2022

Point 2 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

**NOTE DE SCÉNARIO POUR LA QUATRIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**

*Note des coprésidents*

# Introduction

1. Ce document, qui fait suite à l’ordre du jour (CBD/WG2020/4/1) et aux annotations (CBD/WG2020/4/1/Add.1), présente l’organisation des travaux de la quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Il a été élaboré par les coprésidents avec l’appui de la Secrétaire exécutive et l’orientation du Bureau de la Conférence des Parties.
2. La troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 a été divisée en deux parties. La première partie s’est déroulée virtuellement du 23 août au 3 septembre 2021 et la deuxième partie a eu lieu en modèle hybride à Genève, en Suisse, du 14 au 29 mars 2022, de concert avec la reprise de la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application et parallèlement à celles-ci.
3. À sa troisième réunion, le Groupe de travail, dans sa recommandation 3/3,[[2]](#footnote-3) a décidé de présenter la quatrième réunion à Nairobi, du 21 au 26 juin 2022. Le Groupe de travail a également décidé que les négociations sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques se poursuivraient à la quatrième réunion, en prenant appui sur les travaux de sa troisième réunion et les travaux intersessions du groupe consultatif informel sur l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, en tenant compte des conclusions pertinentes de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application et de la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et en puisant dans les travaux intersessions pertinents, afin de produire l’ébauche finale du cadre pour examen par la Conférence des Parties à la deuxième partie de sa quinzième réunion.
4. Le Groupe de travail a pris note des progrès accomplis dans l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 à sa troisième réunion sur la base de la première ébauche du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (CBD/WG2020/3/3), comme le reflète l’annexe au rapport de la première partie de la réunion (CBD/WG2020/3/5) et le texte de l’annexe à la recommandation 3/1. Le Groupe de travail a aussi préparé la recommandation 3/2 sur l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, qui demande notamment au groupe consultatif des coprésidents sur l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques d’effectuer des travaux intersessions supplémentaires sur une liste de sujets importants au succès de la suite des négociations entreprises à Genève, conformément au mandat de la recommandation 3/3 du Groupe de travail.
5. La présente note de scénario a été préparée dans le but d’aider les Parties, les autres gouvernements et les observateurs dans leurs préparatifs pour la quatrième réunion du Groupe de travail. La note doit être examinée avec l’ordre du jour provisoire et les annotations pour la présente réunion. Cette note donne les grandes lignes des objectifs prévus de la réunion et explique également les modalités et l’organisation des travaux.

# OBJECTIFS DE LA RÉUNION

1. Comme l’indiquent la recommandation 3/3 et le paragraphe 3, ci-dessus, la quatrième réunion du Groupe de travail a pour objectifs d’avancer les négociations sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et sur l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, et de produire la version finale du projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.
2. Les coprésidents s’attendent à ce que les Parties et les parties prenantes participent pleinement aux négociations et poussent plus loin les progrès accomplis à la troisième réunion du Groupe de travail à Genève, en mars 2022. Il y a aura suffisamment de temps à la quatrième réunion pour débattre des questions non abordées ou abordées en partie seulement lors de la réunion de Genève. Les Parties et les parties prenantes sont encouragées à poursuivre leurs efforts pour en arriver à un compromis et produire un texte contenant le moins de crochets possible, afin de faciliter l’examen et l’adoption du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et des avancées en matière d’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion. Les Parties et les parties prenantes sont ainsi encouragées à concentrer leurs efforts afin de régler les différends, et en arriver à un texte représentant un compromis dans une langue concise, au lieu d’ajouter de nouveaux concepts et de nouvelles idées qui alourdiront le texte.

# ModalitÉs

1. Comme l’indique la notification 2022-24,[[3]](#footnote-4) la quatrième réunion du Groupe de travail aura lieu en personne afin que le Groupe de travail puisse terminer ses travaux et participer à des négociations complètes. Le règlement intérieur habituel s’appliquera. Toutes les Parties doivent être en mesure de participer aux réunions sur un pied d’égalité et toutes les contraintes qui pourraient être nécessaires dans un contexte de la pandémie seront appliquées de la même façon à toutes les Parties, dans la mesure du possible.
2. Par conséquent, seules les personnes présentes sur le lieu de la réunion pourront y participer activement (c.-à-d., prendre la parole lors des sessions plénières et dans les groupes de contact), dans la mesure du possible. Toutefois, compte tenu des contraintes liées à la pandémie, il pourrait être nécessaire de limiter le nombre de personnes présentes dans les salles de réunion, afin de respecter la distanciation sociale. À cette fin, une salle de débordement sera prévue comme à Genève et des dispositions seront prises afin que les délégations des Parties et les observateurs puissent suivre virtuellement le déroulement des sessions de la réunion, tant les plénières que les groupes de contact. Veuillez toutefois prendre note que la participation en ligne ne pourra se faire qu’en mode de visionnement. Des dispositions seront aussi prises pour tester les participants pour la COVID, comme à Genève.
3. Conformément aux dispositions convenues par le Bureau, le plein accès interactif en ligne avec droit de parole ne sera accordé qu’à titre exceptionnel, dans les circonstances suivantes :

a) Lorsque la délégation d’une Partie ne peut pas se rendre physiquement à Nairobi à cause de restrictions de voyage. Le cas échéant, le droit de parole en ligne sera organisé sur demande spéciale présentée au Secrétariat ;

b) Lorsque le représentant d’une partie doit s’isoler à cause d’un résultat de test positif de COVID-19. Le délégué en question aura un accès avec droit de parole pour la durée de sa quarantaine. L’accès avec droit de parole sera retiré après une période d’isolation de cinq jours et un test négatif ;

c)  Lorsqu’une Partie n’est représentée à Nairobi que par un seul délégué et que les sessions se déroulent en parallèle. L’accès en ligne avec droit de parole ne doit être utilisé que lorsque les groupes de contact se réunissent en parallèle ; un seul délégué à la fois pourra exercer son droit de parole.

1. Les détails des arrangements logistiques sont présentés dans une note d’information, la note d’information sera mise à jour au besoin.
2. Un soutien financier sera disponible pour les représentants des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petites États insulaires en développement et les pays à économie en transition, pour un maximum de deux représentants admissibles par Partie, selon la disponibilité des fonds prévus à cette fin. Ce financement comprendra les coûts des vaccins et des tests obligatoires, ainsi que les coûts associés à toutes les autres exigences qui s’appliquent dans le contexte de la pandémie.
3. Un service d’interprétation dans les langues officielles des Nations Unies sera offert lors des réunions en personne et virtuelles.
4. Les réunions régionales et les réunions du Bureau seront organisées selon la pratique établie. Une journée complète de réunions régionales est prévue le 20 juin 2022.
5. Il n’y aura pas d’événements parallèles, afin de profiter au maximum du temps prévu pour les consultations informelles et bilatérales entre les parties pour en arriver à un compromis. Cependant, quelques séances d’information étroitement liées aux négociations entourant le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 seront organisées, Les détails à cet égard seront publiés sur le site Web de la Convention.

# ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La quatrième réunion du Groupe de travail commencera à 10 h, le mardi 21 juin 2022 par une session plénière d’ouverture. La session plénière devrait comprendre des déclarations de la présidence de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, de la Chine, du directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l’environnement et de la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique. Des dispositions seront prises pour des allocutions liminaires d’ordre général d’une durée de six minutes par les groupes régionaux, ainsi que des déclarations de trois minutes de la part des groupes importants de parties prenantes, si le temps le permet. Aucune allocution liminaire n’est prévue de la part des autres Parties et des observateurs.
2. Au point 2 de l’ordre du jour le Groupe de travail devrait adopter l’organisation des travaux.
3. Au point 3 de l’ordre du jour, le Groupe de travail entendra les rapports des présidents des organes subsidiaires sur les progrès et les résultats de leurs travaux intersessions.
4. Les sessions plénières qui suivront la session d’ouverture auront lieu au besoin afin de faire le bilan des progrès et d’effectuer une première lecture des projets de décisions concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, et de nouveau à la fin de la réunion (plénière de clôture), afin de passer en revue les conclusions des groupes de contact et adopter le rapport de la réunion.
5. Toutes les Parties pourront participer aux groupes de contact. Les autres gouvernements et les représentants des observateurs pourront également participer aux groupes de contact à moins que les coresponsables des groupes de contact n’en décident autrement.
6. Les groupes de contact se réuniront en parallèle, à partir de la deuxième journée des réunions, mais aucun groupe de contact ne se réunira en parallèle à une plénière et pas plus de deux groupes de contact se réuniront à la fois. Ces coresponsables peuvent décider de constituer d’autres types de groupes informels, tels que les Amis des coresponsables, pour avancer les travaux sur certaines questions. Ces groupes se réuniront en parallèle avec les groupes de contact, selon qu’il convient, mais pas plus de deux groupes se réuniront en même temps.
7. Il y aura trois sessions par jour (plénière, groupes de contact et Amis des coresponsables), de 10 h à 13 h, de 15 h à 18 h et de 19 h 30 à 22 h 30. Des efforts seront déployés afin que les groupes de contact se réunissent en avant-midi et en après-midi et que les soirées soient réservées aux groupes des Amis des coresponsables.
8. La direction et le mandat des groupes de contact constitués pendant la troisième réunion du Groupe de travail demeureront généralement inchangés, sauf l’exception suivante. La création d’un nouveau groupe de contact (groupe de contact 6) est proposée au point 4 de l’ordre du jour. Il aura pour mandat d’aborder les parties A à E et H à K de la première ébauche du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Ce changement rééquilibrera la charge de travail des différents groupes de contact.

**Point 4 de l’ordre du jour : Le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020**

*Revue des parties du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020*

1. Au point 4 de l’ordre du jour, le Groupe de travail devrait développer davantage le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Les coprésidents donneront les grandes lignes des travaux à effectuer au cours de la réunion et créeront les groupes de contact nécessaires. Ces groupes de contact, présidés par les coresponsables, développeront les progrès accomplis dans l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 au cours de la troisième réunion, comme mentionné dans l’annexe à la recommandation 3/1 contenant l’ébauche du texte des éléments du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. La première ébauche (CBD/WG2020/3/3) constitue la base pour les futurs travaux sur les éléments non abordés à la deuxième partie de la troisième réunion, comme indiqué dans l’introduction de la recommandation, et le document de réflexion des coprésidents (CBD/WG2020/3/6) demeure disponible pour aider les Parties et les parties prenantes dans leurs échanges, comme ce fut le cas à la deuxième partie de la troisième réunion du Groupe de travail.
2. Les parties constituantes du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 en étaient à différentes étapes de leur développement à la fin de la deuxième partie de la troisième réunion. Certaines parties ont été examinées en profondeur tandis que d’autres ont à peine été entamées, et d’autres encore sont demeurées intouchées. Les parties intouchées, notamment les parties A à E et H à K seront abordées en premier, afin d’avancer toutes les parties du cadre jusqu’au même niveau de développement représentant l’ébauche finale.
3. L’examen approfondi de ce point de l’ordre du jour se fera principalement en groupes de contact. Ces groupes de contact seront les mêmes que ceux constitués à Genève, comme mentionné ci-dessus, mais comme indiqué au paragraphe 23, ci-dessus, la création d’un autre groupe de contact (groupe de contact 6) sera proposée au cours de la plénière d’ouverture afin de faciliter l’examen des parties A à E et H à K, dont la partie B.*bis*. Les coprésidents et les coresponsables collaboreront étroitement afin d’éviter la duplication des échanges dans les groupes de contact.
4. Il faudra veiller à assurer la conséquence et la cohérence de la terminologie (c.-à-d., éviter la duplication, assurer la conséquence de la terminologie, etc.) lors de l’examen des différents éléments abordés dans les groupes de contact à ce point de l’ordre du jour.
5. Les paragraphes ci-dessous contiennent les détails propres aux différentes parties du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

**Parties A à E**

1. Les Parties A à D n’ont pas été abordées à Genève. Une période de temps sera donc allouée à leur examen à la quatrième réunion. La création du groupe de contact 6 est proposée à cette fin et aussi afin d’examiner la partie B.*bis* et la suite de la partie E sur la mission du cadre.

**Parties F et G**

1. Des progrès ont été accomplis pour tous les objectifs et certaines cibles, à différents niveaux, à la troisième réunion, comme indiqué ci-dessus.
2. Les échanges sur les étapes importantes ayant eu lieu au cours de la troisième réunion du Groupe de travail ont été facilités par les Amis des coresponsables dans le groupe de contact 1 et les résultats de leurs travaux sont annexés à la recommandation 3/1. Bien que la plupart des Parties n’aient pas appuyé l’idée de créer une partie indépendante sur les étapes importantes, certaines Parties ont suggéré d’intégrer les éléments des étapes importantes aux objectifs et/ou cibles. À la quatrième réunion du Groupe de travail, les coresponsables proposeront la création d’un groupe d’Amis des coresponsables qui se réunira au début de la réunion afin de poursuivre les échanges et d’offrir une orientation à point nommé sur la façon d’aborder les éléments des étapes importantes dans les objectifs et/ou cibles. Les conclusions de ce groupe seront communiquées aux coprésidents afin d’orienter les groupes de contact 1 à 4 au cours de leurs travaux sur les objectifs et les cibles.
3. La capacité de mesurer les progrès et, par le fait même, d’assurer la réalisation du cadre, dépendra finalement d’un cadre de suivi ayant fait consensus. La Conférence des Parties, à sa quatorzième réunion, a décidé du processus préparatoire pour le développement du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (décision 14/34) et a demandé à l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à ses vingt-troisième et vingt-quatrième réunions, de contribuer au développement du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et d’appuyer les travaux du Groupe de travail à composition non limitée (paragraphe 16 de la décision 14/34). Il a aussi demandé à l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d’aider le Groupe de travail à élaborer le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, et en particulier son cadre de suivi. L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a ainsi effectué ses travaux sur le cadre de suivi proposé comprenant des indicateurs portant sur la première ébauche des objectifs et cibles, et a demandé à la Secrétaire exécutive d’entreprendre des travaux intersessions en vue de l’adoption d’un cadre de suivi par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion. Ces travaux intersessions ont notamment consisté en la compilation des commentaires sur les appendices 1 et 2 de la recommandation 24/2 de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et en un examen scientifique et technique des indicateurs proposés pour le cadre de suivi, qui a exigé la consultation des Parties, laquelle s’est déroulée dans le cadre d’un atelier d’experts. Ainsi, les résultats de l’examen scientifique et technique des nouveaux indicateurs proposés par les Parties et les parties prenantes au cours de la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques seront mis à disposition dans un document informatif à l’intention des participants à la quatrième réunion du Groupe de travail et seront aussi présentés lors d’une séance d’information au cours de la quatrième réunion du Groupe de travail, aux fins d’examen pendant les négociations sur les objectifs et les cibles. L’examen de cette contribution, et surtout des indicateurs, est bien accueilli, car cette contribution fournira des informations pour les négociations sur les objectifs et les cibles dans les groupes de contact. Les commentaires des Parties et des parties prenantes sur les indicateurs émis au cours des échanges à Nairobi pourraient être pris en ligne de compte lors des travaux en cours sur le cadre de suivi, qui se sont poursuivis pendant la période intersessions à la demande de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-quatrième réunion. Le document d’information sera mis à jour afin de tenir compte des conclusions de la quatrième réunion du Groupe de travail et offrira une source d’information pour l’atelier d’experts qui se déroulera à Bonn du 29 juin au 1er juillet 2022.

**Parties H à K**

1. Les conditions de facilitation, qui dépendront notamment du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources adéquates, contribueront à la mise en œuvre réussie du cadre. Le président de l’Organe subsidiaire chargé de l’application a été invité à faire une présentation au groupe de contact 6 lors de l’examen de ces parties du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, afin d’informer le groupe de contact sur les échanges pertinents au titre de l’Organe subsidiaire chargé de l’application.
2. Le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 comprendra un autre aspect important, à savoir un mécanisme de responsabilité et de transparence renforcé. La Conférence des Parties, à sa quatorzième réunion, a chargé l’Organe subsidiaire chargé de l’application de développer des scénarios de suivi, d’établissement de rapports et d’examen, et le Groupe de travail a demandé à l’Organe subsidiaire chargé de l’application de fournir des conseils et de l’assistance à cet égard. L’Organe subsidiaire chargé de l’application, à sa troisième réunion, a rendu obligatoire la tenue de travaux intersessions, dont un atelier qui aura lieu immédiatement avant la quatrième réunion du Groupe de travail. Cet atelier aura pour but de faciliter les échanges sur les quatre axes dont il est question dans la recommandation 3/11, afin de faciliter leur adoption à la quinzième réunion de la Conférence des Parties. L’atelier aura également pour but de favoriser une meilleure compréhension de la façon dont les divers éléments du mécanisme de planification, d’établissement de rapports et d’examen (y compris les annexes) offriront un système intégré amélioré de transparence et responsabilité grâce, notamment, à un échéancier intégré, qui contribuera aux négociations pendant la quatrième réunion du Groupe de travail, surtout sur la partie J, et au cours de la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties en vue de l’adoption d’une décision fondée sur la recommandation 3/11 de l’Organe subsidiaire chargé de l’application. Les conclusions de l’atelier seront mises à la disposition du Groupe de travail afin de lui fournir une base pour ses échanges, et en tant que document d’information pour la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. De plus, le président de l’Organe subsidiaire chargé de l’application sera invité à informer le groupe de contact 6 au cours de son examen de la partie J du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, et à informer le groupe sur les échanges pertinents de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application au point 9 de l’ordre du jour.

*Glossaire du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020*

1. Le glossaire (CBD/WG2020/4/2) n’a pas été abordé dans les échanges de la deuxième partie de la troisième réunion du Groupe de travail, mais les Parties ont émis de nombreux commentaires sur le sujet. Ces commentaires ont été intégrés dans la version révisée du glossaire, lorsque possible. D’autres commentaires pourraient être soumis à des discussions au cours de la quatrième réunion du Groupe de travail, et une orientation pertinente à cet égard sera fournie aux coresponsables des groupes de contact concernés. De plus, un document d’information réunissant les commentaires entendus à la deuxième partie de la troisième réunion du Groupe de travail et la façon dont ils ont été intégrés dans le glossaire révisé sera préparé.

*Recommandation et projet de décision de la Conférence des Parties*

1. Un projet de décision pour la quinzième réunion de la Conférence des Parties, contenant un projet de décision sur l’adoption du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, a été joint en annexe à la première ébauche du cadre, et une version révisée (CBD/WG2020/3/3/Add.3) a été mise à disposition par la suite. Le Groupe de travail, à la deuxième partie de sa troisième réunion, sera invité à examiner le projet de décision présenté dans le document CBD/WG2020/3/3/Add.3 comme élément de sa recommandation à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

**Point 5 de l’ordre du jour : Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques**

1. Des progrès ont été accomplis sur l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques au cours de la deuxième partie de la troisième réunion du Groupe de travail, et le Groupe consultatif informel a été invité à effectuer des travaux intersessions supplémentaires. Le Groupe de travail, à la deuxième partie de sa troisième réunion, a également pris connaissance de la demande des coprésidents pour un examen et une mise en œuvre indépendants du cadre afin d’en évaluer les scénarios de politique générale. À Nairobi, le Groupe de travail entendra un rapport des coresponsables du Groupe consultatif informel sur les progrès accomplis et les résultats de ses travaux. Tous les résultats préliminaires de l’examen et de la mise en œuvre indépendants du cadre pour l’évaluation des scénarios de politique générale seront mis à disposition. Le Groupe de travail devrait poursuivre ses travaux sur un projet de décision pour la quinzième réunion de la Conférence des Parties, avec le soutien d’un groupe de contact, selon qu’il convient, en tenant compte des conclusions de la deuxième partie de sa troisième réunion.

**Réunions régionales**

1. Il y aura possibilité de tenir des réunions régionales d’une journée complète le 20 juin 2022, avant l’ouverture des réunions et ensuite chaque jour de 9 h à 9 h 55, à compter du 22 juin 2022.

*Annexe*

**PROJET D’ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉ**

Voici un aperçu du projet d’organisation des travaux proposé. Bien qu’il fournisse de plus nombreux détails pour les premiers jours de la réunion, des dispositions seront prises pour allouer le temps nécessaires à toutes les parties du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

| Date | | **Session de l’avant-midi (10 h – 13 h)** | **Session de l’après-midi (15 h – 18 h)** | **Session de soirée (19 h 30 – 22 h 30)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Dim. | 19 juin |  | *Réunion du Bureau* |  |
| Lun. | 20 juin | *Réunions régionales* | *Réunions régionales* | *Réception (à confirmer)* |
| Mar. | 21 juin | ***Plénière***  Point 1. Organisation des travaux  Point 3. Rapports des organes subsidiaires de la Convention  Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (CMB)  Item 5. ISN | *WG2020 -* Point 4. CMB GC6 (parties H-K) | *WG2020*-Point 4. CMB GC6 (parties A-E, y compris B.*bis*) |
| Mer. | 22 juin | WG2020 – Point 4. CMB GC2 (cibles 7, 8, 4-6) | WG2020-Point 4. CMB GC1 (objectifs A-D) | WG2020-Point 4. CMB GC4 (cibles 20-21, nouvelles cibles, 18-19) |
|  |  | WG2020 – Point 4. CMB GC3 (cibles 13, 9-12) | WG2020-Item 4. CMB GC6 (parties H-K) | WG2020-Point 5. ISN GC5 |
| Jeu. | 23 juin | *Groupes de contact, au besoin* | *Groupes de contact, au besoin* | *Consultations informelles ou groupes de contact, au besoin* |
|  |  | *Groupes de contact, au besoin* | *Groupes de contact, au besoin* | *Consultations informelles ou groupes de contact, au besoin* |
| Ven. | 24 juin | *Consultations informelles ou groupes de contact, au besoin* | ***Plénière***  Points 4 et 5. Bilan des progrès  Projet de décision pour la C des P | *Consultations informelles ou groupes de contact ou plénière, au besoin* |
|  |  | *Consultations informelles ou groupes de contact, au besoin* | *Consultations informelles ou groupes de contact ou plénière, au besoin* |
| Sam. | 25 juin | *Consultations informelles ou groupes de contact, au besoin* | ***Plénière***  Points 4 et 5. Examen des conclusions des GC | *Consultations informelles ou groupes de contact ou plénière, au besoin* |
|  |  | *Consultations informelles ou groupes de contact, au besoin* | *Consultations informelles ou groupes de contact ou plénière, au besoin* |
| Dim. | 26 juin | ***Plénière***  Points 4 et 5, Examen des conclusions des GC | ***Plénière***  Points 6, 7 et 8. Questions diverses, adoption des documents L, rapport et clôture |  |

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_

1. \* CBD/WG2020/4/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir l’annexe au document CBD/WG2020/3/7. [↑](#footnote-ref-3)
3. Notification 2022-024 de la CBD publiée le 20 avril 2022

   http://cbd.int/doc/notifications/2022/ntf-2022-024-wg20204-en.pdf  
    [↑](#footnote-ref-4)